

Unité de rattachement :	No : 2350	Nom : Éducation et formation spécialisées	Code CAFF :
--------------------------------	------------------	--	--------------------

Sigle :	<i>ASS1820</i>	Espace réservé au Bureau des études
		Code CAFF confirmé :
Titre complet :	Trouble du spectre de l'autisme : apprentissage et enseignement	
Titre abrégé :	TSA : apprentissage et enseignement	
Crédits :	3	
Objectifs du cours :	<p>Ce cours a pour objectifs de développer une compréhension des caractéristiques, des capacités et des besoins des élèves autistes à partir des données issues de la recherche.</p> <p>Ce cours vise à développer des pratiques d'enseignement et des stratégies d'intervention reconnues incluant l'adaptation de l'environnement de la classe, du matériel pédagogique et des évaluations ainsi que la mobilisation du numérique pour soutenir l'apprentissage et la participation des élèves.</p> <p>Ce cours vise aussi à analyser les situations où ces élèves manifestent des comportements qui font obstacle à leurs apprentissages et à ceux de leurs pairs afin de se familiariser avec les interventions préventives et de pacification permettant un retour à de bonnes dispositions pour apprendre.</p> <p>Il s'agit aussi de connaître le cadre légal ainsi que les enjeux éthiques propres à sa pratique afin de collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, les parents et les partenaires. Enfin le cours permet de maîtriser les spécificités du vocabulaire propre au domaine d'intervention et respectueux de la dignité de la personne.</p>	
Sommaire du contenu :	<p>Ce cours présente la diversité des élèves comme une richesse et un défi à relever. En poursuivant les contenus abordés dans le cours ASS4816, il aborde de façon plus spécifique comment l'environnement scolaire et sociétal peut soutenir les capacités et la réponse aux besoins des élèves ayant reçu un diagnostic d'autisme ou autres troubles des interactions afin de permettre leur réussite. En exploitant la littérature scientifique, les personnes étudiantes prendront connaissance de l'évolution des modèles explicatifs ainsi que le vécu des élèves et de leurs familles. Il présente et analyse de façon critique et réflexive, les différentes approches utilisées en milieu scolaire tant sur le plan de l'enseignement et l'usage du numérique que sur le plan de l'intervention auprès des élèves. Il aborde leur éducation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie qui cherche à actualiser leur plein potentiel et à soutenir leur participation sociale. Le cours traite également la question des pratiques collaboratives, la démarche d'analyse lors des situations de perturbation du climat</p>	

	de la classe ainsi que les cadres légaux et les enjeux éthiques. En outre, tout le long du cours, les personnes étudiantes mettront en pratique les valeurs et les attitudes qui permettent de placer l'élève au centre de sa réussite éducative.
Compétences professionnelles en enseignement :	2,3,4,5,6,7,8,10,12,13
Modalités d'enseignement :	
Conditions d'accès :	
Cours concomitant(s) :	
Préalable(s) :	ASS4816 Déficience intellectuelle et autres troubles du développement: apprentissage et enseignement

Justifications et informations complémentaires

Réponses obligatoires

A. À quels besoins répond ce cours? Quels sont les éléments qui en justifient la création?

L'enseignement auprès des personnes ayant reçu un diagnostic de TSA exige une formation de pointe afin de leur donner accès aux meilleures pratiques adaptées.

B. Dans quel(s) programme(s) s'insère-t-il ?

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer)

C. Ce cours constitue-t-il la modification en tout ou en partie d'un ou de plusieurs cours actuels du répertoire? Non Oui

Si oui : Quel(s) cours remplace-t-il? :

partiellement les ASS4815 Stratégies d'enseignement et incapacités intellectuelles , ASS3800 Enfants présentant des difficultés particulières et ASS3805 Élèves au secondaire avec des handicaps particuliers avec ajout important de contenus sur le TSA.

Dans quel(s) programme(s) le remplacement doit-il être effectué? (Cochez la situation qui s'applique.)

Dans tous les programmes où le cours est offert.

Seulement dans certains programmes

D. À quelle fréquence prévoit-on offrir ce cours (nombre de groupes-cours par année et par trimestre)? 3 groupes-cours à l'hiver de la deuxième année du cheminement.

E. Dans quelle catégorie devrait se classer ce cours : magistral, atelier, technique, stage d'enseignement ou stage professionnel?

Magistral : indiquer le maximum pédagogique: 41.

Atelier : indiquer le maximum pédagogique:

Technique : veuillez indiquer le local particulier demandé _____

Stage en enseignement

Stage professionnel

Confirmation de la catégorie du cours par le Bureau des études :

F. S'agit-il d'une activité dont l'évaluation se fera selon le type succès-échec?

Non Oui et la demande a été autorisée par la doyenne ou le doyen conformément au R5 (art.7.7) ou au R8 (art.9.6.1 i)

G. S'il s'agit d'une activité de cycles supérieurs soumise à une évaluation par un jury, sera-t-elle évaluée par une mention (Excellent, Très bien, Bien, Échec)? Non Oui

H. La création de ce cours implique-t-elle des ressources additionnelles (ressources humaines, incluant les auxiliaires d'enseignement, ou ressources matérielles et physiques)? Non Oui

Si oui, précisez les ressources qui sont requises :

Exigences de qualification pour l'enseignement (à titre indicatif) :

Diplôme :

Détenir un doctorat en éducation avec une spécialisation sur l'enseignement ou l'intervention spécialisée auprès des personnes ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme ou, à défaut, avec une spécialisation connexe jugée pertinente.

Expérience :

Avoir une expérience depuis les dix dernières années d'au moins trois (3) ans dans l'enseignement et l'intervention spécialisée en adaptation scolaire et sociale auprès d'élèves ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme ou encore une expérience de recherche auprès de ces personnes en milieu scolaire.

Équivalence :

Maîtrise en éducation avec une spécialisation sur l'enseignement ou l'intervention spécialisée auprès des personnes ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme ou, à défaut, avec une spécialisation connexe jugée pertinente.

ET

Avoir une expérience depuis les dix dernières années d'au moins cinq (5) ans dans l'enseignement et l'intervention spécialisée en adaptation scolaire et sociale avec des élèves ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme ou encore une expérience de recherche auprès de ces personnes en milieu scolaire.

Signature de la direction du département

Date

Évaluation par la Faculté/École des coûts associés à ce cours

<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun coût	
<input type="checkbox"/>	Coûts totaux évalués à :	\$

S'il y a des coûts associés à ce cours :

<input type="checkbox"/>	Les coûts seront puisés à même l'enveloppe budgétaire de la Faculté/École.
<input type="checkbox"/>	Budget demandé (voir tableau joint)

Signature de la direction administrative de la Faculté/École

Date